

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 19 AVRIL 2021

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020 (ne sera pas lu)
2. Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Présentation du bilan
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbations
3. Modification des statuts du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse / SLPP-GV
 - Présentation
 - Approbation
4. Divers

Mme Anne-Lyse Menoud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Elle souhaite plaisir et satisfaction à Benoît Genoud et Sandra Tâche dans leurs nouvelles fonctions respectives et les remercie pour leur engagement.

Cette assemblée est organisée dans le respect des normes Covid et selon le plan de protection validé par la Préfecture. Mme Menoud demande aux personnes qui prennent la parole de parler suffisamment fort et distinctement afin que chacun puisse comprendre ce qui est dit. Pour des questions sanitaires, aucun micro ne sera mis à disposition des intervenants.

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Messieurs Gilbert Coquoz et François Berthoud sont nommés scrutateurs et dénombrent 25 personnes habilitées à voter.

Mme Menoud souhaite évoquer le souvenir des citoyens disparus, à savoir Mesdames Maria Ansermet, Patricia Tâche et Denise Dorthe et Monsieur Robert Guignard dont nous venons d'apprendre le décès. Elle rend un hommage tout particulier à notre regretté concierge, Dominique Cottet, qui a mené un dur combat contre une cruelle maladie qui a fini par l'emporter, en date du 12 mars dernier.

Une minute de silence est respectée à la mémoire des défunts.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée tenue par le législatif le 9 décembre 2020 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Il n'est donc pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par 24 oui et une abstention.

Mme Menoud remercie Lucien Mognetti pour sa parfaite rédaction.

Point 2 Comptes 2020 – 2.1 Comptes de fonctionnement

Mme Menoud informe que les comptes présentent un bénéfice de Fr. 19'270.00, après la réalisation d'amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 265'000.00. Elle passe la parole à Monsieur Bruno Fischetti pour leur présentation détaillée.

M. Fischetti informe que les comptes ont été approuvés par le Conseil communal le 15 mars 2021, vérifiés par la fiduciaire Marc Gobet SA le 18 mars 2021 et présentés à la Commission financière le 23 mars 2021. Il précise que le Conseil poursuit sa politique de gestion stricte des finances communales. En 2020, les charges ont été maîtrisées grâce au respect strict du budget. Les rentrées fiscales ordinaires restent stables et la tendance des années précédentes se confirme. Par contre, la commune a bénéficié de rentrées fiscales extraordinaires, comme les droits sur les mutations immobilières, les impôts sur le capital ou sur les gains immobiliers.

Après un amortissement supplémentaire de Fr. 265'000.00, l'exercice 2020 boucle avec un bénéfice de Fr. 19'270.47, alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 134'378.00. Les recettes se sont élevées à Fr. 6'489'842,90, pour des charges de Fr. 6'470'572,43. Dans l'ensemble, les comptes 2020 peuvent être qualifiés de bons.

A la question de M. Jacques Vautier qui demande pourquoi aucun montant ne figure dans le compte des sapeurs-pompiers, M. Fischetti répond que c'est la commune de Granges qui a repris la gestion de ce compte. Il ne figure donc plus dans la comptabilité de Bossonnens. Il n'y avait pas d'impact dans le résultat final, le compte étant équilibré.

M. Pascal Dewarrat s'étonne du déséquilibre entre les frais de repas de l'accueil extrascolaire encaissés aux parents, qui se montent à Fr. 29'000.00 et le prix payé au fournisseur de repas qui est de Fr. 36'000.00. Habituellement ces chiffres se balancent. Il demande d'où provient cette différence.

Mme Carole Cordey précise que le prix du repas facturé n'a pas été modifié. M. Jean-Pierre Vaucher informe qu'il peut y avoir un décalage entre le moment de la facturation aux parents et le paiement des factures à BG Gastronomie.

Ce point sera éclairci et une réponse précise sera envoyée par mail à M. Pascal Dewarrat.

Point 2 Comptes 2020 – 2.2 Comptes d'investissement

Les charges d'investissement se sont élevées à Fr. 593'784.65 et les produits à Fr. 632'908.25, d'où résulte un excédent de produits de Fr. 39'123.60.

M. Jacques Vautier demande si le coût de la revitalisation du ruisseau de la Goletta revient en réalité à Fr. 87'000.00 à charge de la commune et si c'était une obligation d'entreprendre cette revitalisation.

M. Fischetti précise que les montants présentés reflètent la situation au 31 décembre 2020. Toutes les factures ne sont pas encore reçues, mais le crédit qui a été demandé pour cette revitalisation est respecté. Il indique également qu'effectivement, c'est à la demande du canton que ces travaux ont dû être réalisés. Il s'agit d'une compensation, dans le but de pouvoir garder sous tuyaux le ruisseau se trouvant en zone artisanale.

Point 2 Comptes 2020 – 2.3 Présentation du bilan

M. Vaucher donne lecture du bilan dont la fortune nette au 31.12.2020 s'élève à Fr. 2'546'297.00.

M. François Berthoud demande quelle est la part des débiteurs douteux. M. Vaucher l'informe que le montant de la provision de Fr. 171'000.00 correspond à la part des débiteurs douteux ou risqués, sur un montant total des débiteurs à fin 2020 de Fr. 612'000.00.

M. Pascal Dewarrat demande en fonction de quels critères la provision de Fr. 160'000.00 pour l'assainissement de la caisse de pension de l'Etat a dû être faite. M. Vaucher précise qu'il s'agit de la part des communes correspondant aux cotisations en faveur des employés de l'état qui travaillent pour les communes, comme les instituteurs ou les professeurs du CO. Ce montant nous a été communiqué par les services de l'Etat, mais n'a pas encore été payé.

Mme Menoud remercie Messieurs Fischetti et Vaucher pour la présentation détaillée des comptes et du bilan.

Point 2 Comptes 2020 – 2.4 Rapport de l'organe de révision

Mme Menoud rappelle que les comptes ont été audités par la fiduciaire Marc Gobet SA de Romont.

M. Vaucher, boursier communal, a la parole pour la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision.

Aucune remarque particulière n'est à faire sur ce rapport. Mme Menoud remercie M. Vaucher pour sa lecture.

Point 2 Comptes 2020 – 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission, à laquelle les comptes ont été présentés le 23 mars 2021.

Après deux années consécutives déficitaires, l'approvisionnement en eau est équilibré. Les problèmes d'entretien et de rénovation des installations étant restés à un niveau relativement bas cette année, la commune peut respecter la loi qui exige un équilibre des comptes. Cependant, la situation n'est pas très stable et le conseil communal étudie différentes possibilités afin de trouver une solution à ce problème.

La commission financière relève la bonne gestion des comptes, en respectant le budget le mieux possible et en suivant les débiteurs régulièrement. Elle recommande l'approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 tels que présentés à l'assemblée communale et félicite et remercie les membres du Conseil Communal pour leur travail et leur investissement à la bonne marche de la commune.

Mme Menoud remercie M. Borno pour la lecture de ce rapport.

Point 2 Comptes 2020 – 2.6 Approbations

Mme Anne-Lyse Menoud invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes 2020. Le Conseil communal ne peut prendre part au vote.

Les comptes de fonctionnement sont approuvés à l'unanimité, soit par 18 voix.

Les comptes des investissements sont également approuvés à l'unanimité, soit par 18 voix.

Mme Menoud remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal, ainsi que Messieurs Fischetti et Vaucher pour la brillante tenue des comptes de la commune ainsi qu'à ses collègues du Conseil qui se sont efforcés de maintenir le cap en matière de maîtrise des coûts et de ne procéder qu'aux dépenses indispensables, respectant

le principe d'intérêt des citoyennes et citoyens. Elle remercie également la Commission financière pour tout le travail effectué, les échanges constructifs et ses recommandations.

Messieurs Laurent Musy, Didier Müller et Sébastien Perroud ont décidé de ne pas reconduire leur mandat au sein de la commission financière. Au nom de toutes les personnes ici présentes, elle leur adresse de sincères remerciements pour leur engagement et le travail effectué et leur souhaite une bonne continuation dans leurs différentes activités.

Point 3 Modification des statuts du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse / SLPP-GV

Madame Menoud informe qu'en vue de l'adoption des statuts modifiés, le comité du SLPP-GV a préparé un message à l'attention de l'ensemble des communes membres.

La 1^{ère} convention date de 1988. Il s'agissait de l'association des Services auxiliaires scolaires connue sous l'acronyme SAS. Le 23 mai 2018, une nouvelle association de communes a été créée, sous l'acronyme SLPP-GV. Cette nouvelle association et ses statuts donnent pleine satisfaction.

Toutefois, la réforme du modèle comptable harmonisé MCH2 nécessite d'y apporter quelques menues modifications.

Les principales modifications proposées par le groupe de travail qui a planché sur ces statuts sont :

- L'obligation de nommer une commission financière qui devra valider un règlement des finances.
- L'adaptation du plan comptable à la norme MCH2
- L'acquisition d'un nouveau logiciel comptable compatible MCH2.

Les statuts étaient consultables en ligne ou à l'administration communale. Ils ne sont donc pas lus dans leur intégralité, mais Mme Menoud passe en revue les articles ayant subi des modifications.

A la question de M. François Berthoud qui demande s'il y aura des répercussions financières pour la commune de Bossonnens si ces nouveaux statuts sont acceptés, Mme Menoud répond qu'il n'y en aura aucune.

La modification des statuts du SLPP-GV est acceptée à l'unanimité, soit par 25 oui.

Point 4 Divers

Dette nette par habitant :

Avant de passer la parole à Monsieur Jean-Pierre Vaucher, Mme Menoud présente les excuses du Conseil communal pour les chiffres projetés lors de la dernière assemblée. Après vérification avec le Service des communes, il est apparu que ces derniers, tirés du site officiel de l'Etat de Fribourg, n'étaient pas corrects. Ceci nous a été confirmé, par écrit, par le service de la statistique qui s'est engagé à apporter au plus vite les corrections nécessaires. Les chiffres publiés à ce jour sur son site sont corrects.

Au vu de cette erreur, le Conseil a décidé de reprendre ce point en assemblée communale, plutôt que simplement dans le Bosson'Info.

Le résumé de la présente assemblée, qui paraîtra dans le prochain Bosson'Info, relatera ce correctif.

Explications de M. Vaucher :

Comme l'a relevé Mme Menoud, il ressort de la dernière assemblée communale que la dette communale ne correspond pas à une définition unique et applicable à tous. Nous avons alors constaté que le Service statistique du canton de Fribourg présente dans sa documentation plusieurs montants de dette communale.

Le conseil s'était alors engagé à éclaircir ce point de la dette communale. Nous pouvons d'ores et déjà dire, en préambule, que plusieurs définitions de la dette communale existent. Le Service des communes utilise au moins deux manières différentes de calculer la dette des communes. Suite à notre prise de contact, il nous a confirmé qu'il publiera dorénavant « L'endettement net des communes – indicateur harmonisé ».

M. Vaucher indique que l'endettement communal par habitant est une notion relative. D'une part, elle ne prend pas en compte, de manière séparée, les dettes contractées pour les investissements administratifs ou pour les investissements financiers, comme les habitations locatives qui génèrent un rendement généralement supérieur à la charge d'intérêt et aux frais locatifs. Ce cas de figure existe pour Bossonnens avec l'immeuble de la cure. D'autre part, un endettement élevé signifie des investissements effectués pour la communauté, comme les écoles, les équipements de la déchetterie et voirie, ainsi que pour les routes.

Il présente des tableaux démontrant la dette communale et l'endettement par habitant de 2016 à 2020. La dette se montant à Fr. 9'138'525.00 en 2018 est abaissée à Fr. 7'661'429.00 en 2020. L'endettement par habitant qui se montait à Fr. 6'072.00 en 2018 est de Fr. 5'188.00 en 2020. Les tableaux cantonaux n'étant pas encore disponibles pour les années 2019 et 2020, M. Vaucher a réalisé les calculs lui-même. Il a utilisé les mêmes bases de calcul que pour les années 2016 à 2018. Les chiffres pour 2019 et 2020 doivent encore être confirmés par le Service des communes.

M. Pascal Dewarrat relève qu'il serait intéressant de produire un comparatif au niveau du district de la Veveyse, la dette moyenne par habitant étant de Fr. 3'193.00. La commune de Bossonnens a la dette par habitant la plus haute du district. Les autres communes ont une dette nettement plus faible, mais sont néanmoins bien équipées en infrastructures. Selon lui, il faut que la population sache que nous faisons partie des trois communes les plus endettées du canton et que nous devons faire très attention aux investissements à envisager sur les 4 à 5 prochaines années. Il aimerait que soient publiés dans le Bosson'Info les chiffres de la statistique officielle fribourgeoise concernant le district de la Veveyse.

Il revient à la construction de l'école pour laquelle il y a toujours un crédit de Fr. 2'000'000.00 dont l'amortissement a été planifié sur 40 ans. Si l'on y ajoute encore le coût de construction du nouveau bâtiment projeté, nous arriverons probablement à Fr. 4'000'000.00 de dette pour les bâtiments accueillant l'école et l'accueil extrascolaire. Le coût des transports publics en cas de fusion de cercle scolaire serait moindre que l'investissement et les charges financières consentis pour cette construction.

M. Vaucher relève que certaines communes ne font pas d'investissement mais profitent des infrastructures d'autres communes. Certains investissements sont nécessaires et celui fait pour la construction de l'école à l'époque était judicieux. Les parents de Bossonnens seraient-ils heureux de voir leurs enfants prendre le bus pour aller à l'école ? Les investissements font l'objet d'une planification financière sur laquelle l'assemblée se prononce.

Mme Menoud informe que le Conseil est bien conscient que la dette nette par habitant est élevée. Elle relève qu'il n'y a pas d'obligation à réaliser le projet Valtraloc, mais il fait suite à des demandes de parents. Quant aux locaux de l'accueil extrascolaire, ils ne sont plus assez grands. Le Conseil a obtenu une dérogation du canton jusqu'en septembre 2022 pour y accueillir un plus grand nombre d'enfants qu'autorisé. Différentes pistes ont été étudiées pour utiliser d'autres locaux de l'école à cette fin. Nous avons même imaginé utiliser l'appartement du concierge. Mais même dans ce cas, la surface n'est pas suffisante pour

accueillir tous les enfants. Les exigences du canton sont strictes quant aux normes à respecter.

Mme Carole Cordey précise qu'au début avril de cette année, les inscriptions dépassaient déjà de 10 enfants le nombre autorisé, alors que celles-ci se terminent le 7 mai. Une autorisation a été demandée au Service de l'enfance et de la jeunesse pour utiliser les locaux du Scoubidou pour les repas de midi. Mais seuls les enfants de 1 à 3H pourraient y être accueillis et non les plus grands, le mobilier étant prévu pour des petits.

Elle informe également que, selon un sondage réalisé sur les besoins de la petite enfance, il manquerait l'équivalent de 3 crèches en Veveyse.

M. Dewarrat comprend les exigences cantonales, mais suggère d'explorer d'autres solutions, comme par exemple des bâtiments temporaires ou des containers. La poste va fermer pourquoi ne pas louer les locaux vacants ?

Mme Menoud lui répond que cette solution a été évoquée par le Conseil, mais que nous ne savons pas si ces locaux sont adéquats pour l'utilité voulue. De plus, il semblerait que La Poste souhaite vendre ses locaux plutôt que les louer. Elle indique également que des démarches ont été entreprises il y a quelques années pour l'acquisition de containers. M. Sébastien Piller, qui s'était occupé du projet à l'époque, précise que ceux-ci avaient déjà servi pour une autre école et étaient encore utilisables pour environ 10 ans. Mais le coût aurait été presque aussi élevé que pour un bâtiment neuf.

M. Dewarrat relève qu'il y a 25% d'effectif en moins par rapport à l'étude effectuée il y a quelques années. M. Sébastien Piller lui répond qu'il y a moins d'élèves, mais beaucoup plus d'enfants qui fréquentent l'accueil.

Mme Menoud confirme la diminution des élèves, il y a huit classes au lieu de neuf. Mais les enfants avec des difficultés d'apprentissage sont maintenant intégrés dans les classes normales. Il faut donc plus de salles à disposition car ces enfants sont pris en charge séparément par des enseignants spécialisés. Le responsable d'établissement devrait avoir un bureau, ce qui n'est pas le cas de M. Monnard. Elle informe également M. Dewarrat que le nouveau bâtiment ne servirait pas seulement à accueillir les enfants à l'occasion des repas, l'accueil extrascolaire fonctionnant toute la journée, jusqu'à 18h. L'idée est également d'y installer la crèche Le Chat Botté se trouvant actuellement à côté du bureau communal. Les locaux sont vétustes et le service de l'hygiène a demandé certaines mises en conformité. De plus, le parcage n'est pas aisé.

La revitalisation de la Goletta et l'étude de la décharge des Corbes nous ont été imposées par le canton. Heureusement, suite à cette étude, le canton a conclu que cette décharge n'a pas besoin d'être assainie.

M. François Berthoud suggère d'approcher les communes d'Attalens et de Granges pour étudier une fusion et ne plus vouloir poursuivre seul. Financièrement c'est compliqué et les citoyens risquent de refuser d'investir. Il pense qu'une fusion serait plus envisageable à trois communes qu'à neuf, dans un premier temps en tous cas.

Mme Menoud informe que Bossonnens n'a pas souhaité rejoindre le cercle scolaire Attalens-Granges-Remaufens en raison du coût des transports scolaires. Cette fusion des cercles scolaires n'aurait probablement pas changé la problématique de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire / AES. Le nombre d'enfants fréquentant l'accueil extrascolaire est en augmentation dans toutes les communes. Elle relève également qu'une étude de fusion de communes au niveau de la Veveyse sera reprise lors de la prochaine législature. Elle précise qu'il ressort souvent de ces fusions que le coût engendré est supérieur à ce qui avait été imaginé au départ.

Nouvel employé communal :

Mme Menoud informe que Monsieur Freddy Muser ne travaillant plus pour la commune, le Conseil a dû procéder à l'engagement d'un nouveau collaborateur pour le service de la voirie. Il s'agit de Monsieur Pedro Marinho, qui est présent à l'assemblée. Mme Menoud invite la population à lui réserver un sympathique accueil et lui souhaite d'ores et déjà pleine satisfaction dans son travail.

Office de poste :

Le Conseil communal s'est engagé en vue du maintien de l'office de poste du village. Géographiquement bien situé, beaucoup de citoyens de Bossonnens et des villages voisins le fréquentent. Il a tenté tout ce qui était en son pouvoir, mais la volonté de la poste est de ne garder qu'un seul office en Veveyse, celui de Châtel-St-Denis. Le Conseil est évidemment très déçu car, malgré toute l'énergie investie, il n'a pas réussi à obtenir son maintien. Son succès – si nous pouvons l'appeler ainsi – est d'avoir prolongé l'ouverture de l'office de poste de presque 4 ans, puisque la bataille a débuté en 2017 déjà.

Actuellement la poste est à la recherche d'un partenaire qui accepterait de devenir agence postale ; le partenaire envisagé est le centre commercial Denner.

Si celui-ci n'accepte pas et si aucun autre partenaire n'est trouvé, un service à domicile sera mis en place dans le courant 2022.

Valtraloc :

Le projet avance ; la collaboration avec le canton et le nouveau bureau d'ingénieurs se passe bien. Une information à la population est prévue dans le courant du mois de septembre prochain. La date sera communiquée suffisamment tôt afin que chacun puisse la réserver.

Ce projet étant d'importance pour le village, le Conseil communal espère que les citoyens seront nombreux à répondre présents. Ceci permettra de partager, de connaître leur opinion et de répondre aux différentes questions.

Le projet actuel ne diffère que peu du précédent. C'est un beau projet pour le village qui permettra :

- D'élargir le trottoir afin de sécuriser le chemin des écoliers qui montent depuis la gare ou qui descendent depuis le haut du village et ainsi de répondre à une demande des parents ;
- d'améliorer la mobilité douce avec notamment, une certaine sécurisation des cyclistes ;
- de ralentir le trafic automobile et
- de remplacer la conduite d'eau potable qui se trouve sous le trottoir. Posée il y a bientôt 80 ans, le Conseil communal et le bureau d'ingénieurs émettent de gros doutes quant à la possibilité de ne pas la remplacer. Il est très peu probable que celle-ci supporte, sans dommage, les travaux de réfection de la route cantonale.

Le bémol de ce projet est qu'il nécessitera, très vraisemblablement, un crédit d'investissement complémentaire. A noter qu'en matière d'impact sur les finances communales, le montant de l'investissement demandé sera diminué sur 2 points :

- 1^{er} point : le canton a accepté la demande du Conseil consistant à ne faire qu'une seule canalisation d'eau claire pour le canton et la commune. Le coût à charge de la commune de Bossonnens (50%) sera pris sur la réserve d'épuration.
- 2^{ème} point : le Conseil communal est en train de revoir le règlement sur l'adduction d'eau (eau du robinet). L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement permettra la constitution de la réserve obligatoire, imposée par le canton et la confédération. Dès lors, le coût du changement de la canalisation pour l'adduction d'eau, sera pris sur cette réserve et ceci, jusqu'à concurrence du montant de la réserve constituée lors de l'exécution de ces travaux.

Travaux sur la route cantonale :

M. Dominique Cottet informe que des travaux d'entretien de la route cantonale Bossonnens-Palézieux auront lieu du 19 avril à environ fin mai-début juin 2021, depuis la hauteur du garage Mischler jusqu'à la sortie du village en direction de Palézieux.

Durant les travaux la circulation se fera de manière alternée. Des agents de circulation régleront le trafic.

Lors de la pose du revêtement, les accès débouchant sur la route cantonale seront fermés pour une durée de 24h, une déviation sera mise en place.

Divers des citoyens :

M. Daniel Golay revient sur le compte-rendu de l'assemblée de décembre 2020 concernant la question qui a été posée au sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Il précise que la réponse donnée disant que des ampoules LED à basse consommation ont été installées n'est pas correcte, car seulement 30 points lumineux sur 166 sont équipés avec des LED. Il indique également qu'en cas d'extinction de l'éclairage public, les points lumineux se trouvant à proximité des passages piétons doivent obligatoirement rester allumer toute la nuit. Ce qui ne plongerait pas le village dans l'obscurité totale.

Il s'est permis de demander au Groupe E de réactualiser une demande de la commission de l'énergie datant de 2017 pour éteindre l'éclairage public de minuit à 6h. Le Conseil communal n'avait pas validé cette proposition qui avait été réitérée par la commission de l'énergie en 2019. L'investissement à consentir pour l'extinction des luminaires est de Fr. 15'350.00 et permettrait d'économiser 17'000 Kw/h, soit Fr. 2'350.00 par année et satisferait une partie de la population. L'amortissement serait réalisé sur 6 ans et demi. Il demande que ce point soit mis à l'ordre du jour et que l'offre du Groupe E datant du 2 février 2021 soit acceptée.

Mme Menoud concède qu'effectivement le Conseil communal n'était pas favorable à l'extinction des lampadaires la nuit. Un assainissement de l'éclairage public a été réalisé pour environ Fr. 85'000.00 à la demande de Daniel Golay ou de la commission de l'énergie. Elle informe également que, dans le cadre d'un projet à la route de l'Industrie, une opposition de citoyen a été formulée, demandant qu'un éclairage public soit posé afin de sécuriser les piétons. Elle comprend les arguments de M. Golay, mais il est probable que l'extinction des lampadaires la nuit ne soit pas le souhait de tout le monde. Il semblerait que la tendance actuelle va plutôt dans la direction de ne plus éteindre totalement mais de diminuer l'intensité lumineuse ou de faire en sorte qu'un lampadaire sur deux reste allumé.

M. Golay rétorque que, dans ce cas, il faudrait changer toute l'installation. Il est clairement plus économique d'éteindre de minuit à 6h. Quant à l'assainissement réalisé, celui-ci était nécessaire car les ampoules à vapeur de mercure n'existent plus, elles ont dû être remplacées.

Laurent Musy pense que cela vaut la peine d'en discuter car la commune pourrait faire des économies d'énergie mais qu'il ne faut pas demander d'étude à un bureau d'ingénieurs.

Mme Menoud informe que le Conseil communal ne pouvant pas se prononcer maintenant sur ce point, il étudiera à nouveau ce dossier en collaboration avec la commission de l'énergie et le mettra à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

A la question de Mme Antoinette Romanens qui demande si l'assemblée peut se prononcer maintenant quant à l'acceptation de cette extinction, Mme Menoud répond que cela n'est pas possible. Lorsque l'assemblée communale doit prendre une décision, le point doit être mis à l'ordre du jour afin que chaque citoyen en ait connaissance ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Daniel Borno fait la comparaison avec une assemblée antérieure où des personnes ont proposé de réaliser un passage à niveau pour le prix de Fr. 20'000.00, alors que le coût final s'est monté à Fr. 450'000.00. Il comprend que le Conseil souhaite d'abord étudier la possibilité de cette extinction et traiter ce point lors d'une future assemblée.

Elections communales du 7 mars 2021 :

Mme Menoud donne les informations suivantes :

Cette assemblée est la dernière de la législature 2016-2021.

Une seule liste a été déposée pour les élections du 7 mars qui ont donc eu lieu selon le système majoritaire.

Le taux de participation, le plus bas de la Veveyse, avec 36.35%, a quelque peu surpris le Conseil communal. Sur 1026 électeurs, seuls 373 se sont rendus aux urnes. A toutes ces personnes, le Conseil communal adresse de sincères remerciements.

La liste des Conseillers communaux de la législature 2021-2026 est présentée par Mme Menoud, selon le résultat des urnes. Le futur Conseiller, Monsieur Jérôme Jourdan, qui a spontanément manifesté son intérêt de rejoindre l'exécutif, siègera pour la première fois le 26 avril prochain. Il n'est pas présent ce soir, retenu par des obligations professionnelles. Mme Menoud lui souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans cette fonction aussi passionnante qu'exigeante.

Avant de clore cette assemblée, elle adresse des remerciements très chaleureux à Monsieur Samuel Jolivet qui a siégé une petite année au sein du Conseil et lui souhaite plein succès pour son avenir et celui de sa famille.

Mme la Syndique remercie les citoyennes et citoyens pour leur attention et leur participation active ainsi que pour l'intérêt qu'ils portent aux affaires communales. Elle remercie également ses collègues du Conseil et de l'administration pour la préparation de cette assemblée ainsi que Pierre-Alain Richoz et Predrag Stamenkovic pour la préparation de la salle.

Elle invite les citoyens et citoyennes à respecter les mesures de distanciation sociale en quittant leur place et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

La séance est levée à 22h30.

Lu et approuvé le

La Présidente

La secrétaire